

REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Extrait des inscriptions

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises, à l'exception des établissements, concernant l'entreprise BALA à la date du 12 septembre 2026

Résumé de l'entreprise

Date d'immatriculation :	06/11/2012
Forme juridique :	SARL, Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
Nature de l'activité principale :	Commerciale
Extension d'une entreprise étrangère :	Non
Reliée à une entreprise agricole :	Non
Entreprise agricole :	Non
N° identification :	789136397
Code APE :	4651Z

Identité de l'entreprise

Dénomination :	BALA
Forme juridique :	SARL, Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
Principales activités de l'objet social :	Vente en gros de tous matériels informatique et de télécommunication et matériels du bâtiment
Durée :	99 ans
Date de clôture de l'exercice social :	31/12
Date de première clôture :	31/12/2013
Démarche d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) :	Non
Société à mission :	Non
Capital variable :	Non
Montant capital :	8.000,00€
Origine fusion / scission :	Non

Adresse de l'entreprise

Adresse : 22 RUE DOHIS
94300 VINCENNES FRANCE

Composition

Nombre de pouvoirs définis : 1

Composition - Gérant - NADESAPILLAI MATHIVATHANI

Description du mandat

Rôle pour l'entreprise : Gérant

Autre rôle : Non

Type de personne : Personne Physique

Description du mandataire agissant pour le compte de l'entreprise

Nom de Naissance : NADESAPILLAI

Nom d'usage : SELVAKUMAR

Prénom : MATHIVATHANI

Date de naissance : 07/1978

Adresse du mandataire agissant pour le compte de l'entreprise

Adresse : 94300 Vincennes FRANCE

Etablissements

Observations

Diffusion INSEE : Oui

Observation n° 6670 du 06/11/2012 : Le siège social est fixé au domicile du représentant légal pour une durée n'excédant pas 5 ans, en application de l'alinéa 2 de l'article L123-11-1 du code de commerce.

Observation n° 67471 du 24/11/2014 : Mention d'office : cessation d'activité à l'adresse déclarée - article R123-125 alinéa 1 du code de commerce,

Observation n° 76365 du 11/03/2015 : Radiation d'office article R 123-136 du code de commerce lorsque le greffier a porté au registre une mention de cessation d'activité en application du 1er alinéa de l'article R123-125 du code de commerce, il radie d'office la personne qui n'a pas régularisé sa situation, à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de l'inscription de cette mention.